

L'honorable M. Langlois: Passons à l'ordre du jour.

L'honorable M. Flynn: Non, je veux proposer une motion.

L'honorable M. Grosart: On ne m'a pas donné, semble-t-il, l'occasion d'expliquer mon rappel au Règlement que j'invoque, monsieur le président, parce que, à mon avis, je n'ai pas eu la possibilité de discuter de la motion.

Des voix: Oh, oh!

L'honorable M. Prowse: Vous pourriez invoquer la question de privilège et non pas le Règlement. Voyons un peu ce que vous êtes en train de faire.

Son Honneur le Président: La parole est au sénateur Grosart.

L'honorable M. Grosart: Je suis peut-être en défaut, monsieur le président. Je n'ai peut-être pas suivi les délibérations d'aussi près que je l'aurais dû. Je me suis peut-être mépris au sujet des ententes sur les interventions, comme cela se produit parfois ici. J'ignore ce que le Sénat compte faire pour l'instant. Je n'ai pas pris la parole à l'étape de la deuxième lecture. J'avais l'intention de traiter de la motion que Votre Honneur a déclarée adoptée.

J'ai attendu toute la journée dans l'espoir de traiter de cette motion. Il appartient naturellement au Sénat d'en décider. Je crois qu'avec son assentiment, nous pouvons revenir à la motion. Je laisse à Votre Honneur le soin d'en décider. Je tiens simplement à dire qu'après avoir attendu toute la journée sans prendre la parole à l'étape de la deuxième lecture, j'aimerais, avec l'assentiment du Sénat

L'honorable M. Langlois: Pas d'assentiment.

L'honorable M. Grosart: Je dis que je demande au Sénat, malgré le Règlement habituel et la décision de Votre Honneur, la permission de traiter maintenant de la motion.

L'honorable M. Prowse: Non, non.

L'honorable M. Bourget: Allez-y.

L'honorable M. Grosart: Je demande l'assentiment du Sénat, malgré le Règlement qui pourrait l'interdire.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, je le répète, la motion a été adoptée. L'honorable sénateur Grosart a soulevé la question de privilège et demandé la permission de prendre la parole. Cela exige naturellement l'assentiment unanime. Les sénateurs consentent-ils à l'unanimité à ce que l'honorable sénateur Grosart traite maintenant de la motion?

Une voix: Non.

Son Honneur le Président: J'ai entendu une voix qui s'y oppose et la réponse est non.

L'ordre du jour.

L'honorable M. Flynn: Honorables sénateurs, je propose que l'examen du bill C-259 par le Sénat soit suspendu jusqu'au 10 janvier 1972, sous réserve d'une convocation du Sénat si le comité permanent des banques et du commerce en termine l'étude d'ici là.

L'honorable M. Martin: Le vote!

Son Honneur le Président: L'honorable sénateur Flynn, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald propose que l'examen du bill C-259 par le Sénat soit suspendu jusqu'au 10 janvier 1972, sous réserve d'une convocation du Sénat

[Son honneur le président.]

si le comité permanent des banques et du commerce en termine l'étude d'ici là.

Que ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

L'honorable M. Flynn: Le sénateur Grosart voudrait prendre la parole.

• (1750)

L'honorable M. Grosart: Honorables sénateurs, je regrette qu'on m'ait refusé la permission que je demandais. C'est la première fois, je pense, depuis que je siège ici qu'on refuse une permission en pareilles circonstances. Je me rappelle une foule d'occasions où une permission demandée dans des circonstances identiques n'a pas été refusée. Je regrette donc que l'importante question, dont nous sommes maintenant saisis dans la motion proposée par le leader de l'opposition, ait dû nous abaisser à un tel niveau de sectarisme, comme le révèle ce refus de permission.

Peut-être me serait-il permis de citer une autorité éminente en matière de fiscalité, le doyen de la faculté de commerce de l'Université McGill, M. Howard Ross. Ce dernier est un ancien chancelier de l'université et a déjà occupé le poste de président de l'Institut canadien des comptables agréés. Dans une publication qui vient de paraître et qui est intitulée «Our Taxes—Lessons from Carter and Benson», M. Ross déclare à la page 1:

Un tel sujet, . . .

Il parle des impôts,

a le don de provoquer ce que nous avons l'habitude d'appeler des «passions déchainées», et souvent même, de les exacerber.

Il poursuit:

C'est une bonne chose. Les impôts revêtent une importance critique pour tout notre mode de vie. Si la discussion s'échauffe . . .

Son Honneur le Président: A l'ordre. J'entends parler bien du monde. La parole est au sénateur Grosart.

L'honorable M. Grosart: M. Ross continue:

et s'éternise, on peut être blessé au vif et c'est bien dommage, mais nous avons besoin de toutes les remarques et les critiques et les idées que nous pouvons susciter. Il ne s'agit pas simplement du fait que la perception fiscale est une des opérations essentielles de la gestion d'un pays. Il y a plus encore, car si le citoyen est peu enclin à assumer ses responsabilités civiques sous le coup de l'impôt, il est peu probable alors qu'il s'intéresse à notre mode de vie ou qu'il s'en préoccupe—et alors s'évanouit toute perspective de bon gouvernement.

Une abondante discussion s'ensuivra. Certains propos seront sérieux et appropriés. Nous envisageons sans doute d'anciens problèmes bien connus dans de nouvelles perspectives, et de nouvelles idées utiles germeront. Nous n'obtiendrons peut-être pas—ce qui serait de la plus haute importance—une analyse calme, approfondie et réfléchie de toute l'affaire.

Honorables sénateurs, mon compagnon de pupitre dit que M. Ross aurait pu ajouter le mot «courtoise». Si j'ai pris la peine de lire un passage de cette publication c'était en réalité pour me calmer. Je me souviens que M. Ross nous exhorte à ne pas prendre nos «passions déchainées» trop au sérieux. J'étais peut-être enclin à réagir trop vigoureusement à la suite de ce qui s'est produit. J'ai pris